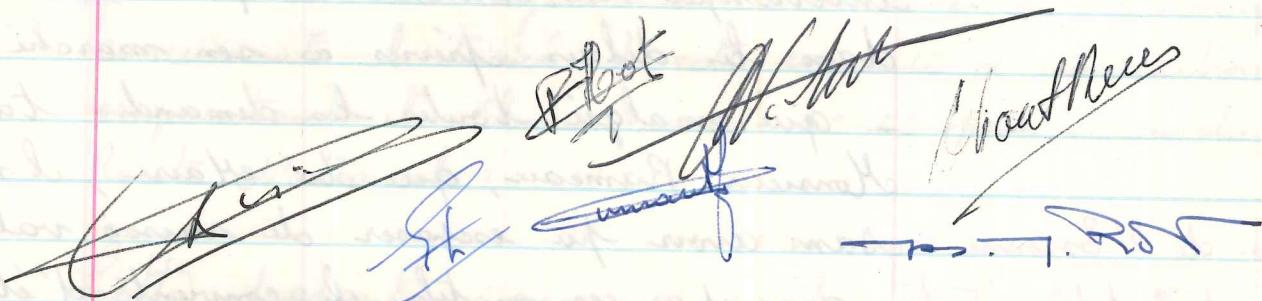


Marché avec la Société Lyonnaise 28.556 francs
Total : 65.358 francs

que ce programme a été plafonné à 40.000 francs et que la subvention promise au programme départemental d'adduction des communes urbaines est de l'ordre de plus de 20% du montant ci-dessus plafonné soit: 8.000 francs

- qu'en conséquence il reste environ à la charge de la commune une somme de 57.353 francs
- Décide de voter le principe d'un emprunt d'un montant de 58.000 francs pour courir cette dépense

Le séance est levée. 21 heures



Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du sept février 1970, à dix-sept heures.

Le sept février mil neuf cent soixante deux, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mennecy, régulièrement convoqué s'est réuni à la Mairie de Mennecy, en séance ordinaire, sous la présidence de son Maire.

Étaient présents : M.M. Robert Maure, Violette, Dhont, Gouant, Nice, Gouchy, Hot, Legrand, Judith, Crouflet, Louet.

Pouvoirs : M. Gilbert à M. Judith
M. Gilles à M. Robert
M. Rabur à M. Violette
M. Changenet à M. Hot

Secrétaire : M. Nice

- Le Maire exprime, au nom du Conseil Municipal, à Monsieur Judith la plaisir qu'il a, à le voir reprendre son activité après les épreuves qu'il vient de subir.

- Le Conseil Municipal,
Entend le rapport du Maire sur le compte administratif
1968

- Le Maire quitte la salle,
Sous la présidence de Monsieur Judith, Maire-adjoint
le Conseil approuve à l'unanimité les comptes présentés et
vote des félicitations au Maire

- reprise de la présidence du Maire,
- Le Conseil Municipal adopte le compte de gestion
pour l'exercice 1968 présenté par Monsieur le
Receveur Municipal,

- vote à l'unanimité le budget supplémentaire
1969 qui s'élève en recettes et dépenses

- Section ordinaire 140.490,83 francs

- Section extraordinaire 2.445.155,63 francs

- Monsieur Goudy, s'étonne de voir la tasse
d'équipement locale inscrit pour 1.013,65 francs,
alors que pour son entreprise il a payé en novembre
plus de 5.000 francs.

- Monsieur Guimant, s'étonne de voir que la tasse
sur les chasses gardées, article 7.610 ne rapporte
que 216frs 04 alors qu'il existe 5 chasses particulières
gardées sur les 570 ha de la commune.

Délibération n° 1.70-45.

- Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu le compte-rendu de la réunion
tenue à Mennecy entre les délégations des Conseils
Municipaux de Vert-le-Petit, Ballancourt et
Ballancourt et Mennecy sur le problème des frais de
participation au syndicat Intercommunal du Collège
d'Enseignement de Ballancourt

- adopte les conclusions fixant à 180 francs par
élève et par an, pour 55 élèves, année 1968-1969 et
inscrit la dépense au supplémentaire 1969.

- adopte les conclusions fixant à 180 francs par élève
et par an pour 55 élèves au titre de 1969-1970 et
inscrit la dépense au budget primitif 1970

- on vote contre - M.M. Hot, Gerauflet, Changenet (par pouvoirs)

Délibération n° 2.70-4.

Le Conseil,

Prefecture de l'Essonne - approuve le rapport de Monsieur Hubert, Ingénieur
Direction de l'Afd^e Comunale des T. P. E sur le marché de gré à gré pour l'aménage-
ment du boulevard, sous réserve que le financement de l'é-
xécution soit obtenu.
Cubil-Essonnes le 25.2.70
pour le Prefet

Délibération n° 1.70.68

- Le Conseil Municipal,
- après avoir pris connaissance du projet de contrat de recouvrement de la redresse et d'assainissement par la Société Lyonnaise Eaux et Éclairage, l'approuve et donne tous pouvoirs au Maire pour ce faire

Délibération n° 2.70.5

- Le Conseil Municipal
- adopte
- Les travaux de remplacement d'un marteau tinter et d'un échange de bobines de contacteur dans l'installation électrique du clocher, pris 700 francs hors taxes, inscription budget primitif 1.970.

Délibération 1.70.7

- Le Conseil Municipal,
- fixe à 1.000 francs par jour le prix de location du gymnase municipal, aux Sociétés Locales
- Le prix étant ramené à 800 francs pour celles de ces sociétés qui n'utilisent pas le gymnase

Délibération 3.70.7

- Le Conseil Municipal,
- décide de demander la création d'une 2^e classe à l'Ecole enfantine de l'Ecole des filles

Délibération 2.70.6

- Le Conseil Municipal accepte
- Le devis des travaux supplémentaires effectués à l'Ecole des filles
- Monsieur Monce 5.121 francs 55
 - Monsieur Contenu 11.611 francs 00.

Délibération 2.70.7

- Le Conseil approuve,

- Ingénieur
l'amena.
et du
et donne
- le devis 4.691, présenté par les Etablissements Mandry pour le changement du générateur propane au vestiaire du stade
 - dit que la dépense sera prise sur les fonds prévus au budget supplémentaire 1969, section extraordinaire

Délibération 2. 70-8

- Le Conseil décide,
- l'emploi d'une citerne de propane Butagaz, comme au restaurant municipal
- inscrit la dépense au même chapitre que précédemment

Délibération 2. 70-9

Le Conseil Municipal,

- approuve le changement de chaudière et la transformation du chauffage par l'Entreprise Carette, à la M. A. L. C.
- dit que la dépense est inscrite en section extraordinaire du Budget supplémentaire.

Remboursement du prêt-relais (gendarmerie)

Prefecture de l'Essonne Le Conseil,

N. A. C. 15 Bureau 01534

Vu et approuvé.

Corbeil-Essonnes le

26 février 1970

considérant que le prêt relais de 600.000 francs, ramené à 460.000 francs contracté pour édification de la gendarmerie de Mennecy, vient à expiration le 15 janvier 1970, et qu'il convient d'en effectuer le remboursement auprès de l'organisme-prêteur

- considérant que deux emprunts ont été consentis à cet effet

- l'un de 50.000^t à 30 ans, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations

- l'autre de 90.000^t à 20 ans, auprès de la Caisse d'aide à l'équipement des Collectivités Locales.

décide :

d'affecter au remboursement précité les fonds reçus pour cet objet et inscrits au budget supplémentaire pour l'année 1969.

Séance du dix-huit avril
mil neuf cent soixante-dix

Le dix-huit avril mil neuf cent soixante-dix à vingt-
et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune
de Mennecy, régulièrement convoqué, s'est réuni à la
Mairie en séance extraordinaire, sous la Présidence de
son Maire.

Étaient présents: M. Robert Haie, Judith Gilbert,
Lumont, Louet, Gilles Legrand, Nice, Goudy,
Dhont, Changenet, Violette

pouvoirs: M. Rabier à M. Robert

M. Héot à M. Changenet

Absents: M. Crouzet (malade) M. Roy (excuse)

Monsieur Robert assure Monsieur Crouzet, au
nom de tous, des affectueuses pensées du Conseil Munici-
pal dans les mauvais moments qu'il connaît.

Le Conseil entend le rapport de Monsieur Nice, au nom
de la Commission des Finances, sur le projet de budget
primitif 1960 qui s'étale :

en section ordinaire à : 1.782.354^f.64

en section extraordinaire à : 1.10.150^f.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve
à l'unanimité le budget qui lui est présenté

Délibération N° 2-70-10

Demande d'enquête d'utilité publique pour la mise en
service du Château d'Eau.

Monsieur le Président a ouvert la séance et rappelle
le projet d'alimentation complémentaire en eau potable
de la Commune de Mennecy, dressé par le Service du
Génie Rural des Eaux et Forêts, devant entraîner une
dépense de 605000^f, ce programme de travaux ayant béné-
ficié du financement suivant:

Subvention du Ministère de l'Agriculture
programme 1964-1965

90.750^f

Subvention du District de la Région
Parisienne - programme 1965

60.500^f

Prêt de la Caisse des Dépôts et Cons.

gnations

153.70^t

Antérieurement à ce projet, le District de la Région Parisienne a financé le nouveau forage à 100%, soit un montant de 143.224^t 40.

Il indique que, d'après la législation en vigueur, la déclaration d'utilité publique des travaux est indispensable pour autoriser la dérivation des eaux à utiliser.

Il invite, par conséquent, l'Assemblée, à prendre les engagements indispensables en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux, et propose en particulier, l'acquisition des terrains nécessaires à la construction du périmètre de protection qui sera enclos.

<u>N° des parcelles.</u>	<u>Surfaces.</u>	<u>Noms des propriétaires</u>
B. 677.	1945 m ²	La Commune de Monney.
B. 122.	275 m ²	La Commune de Monney

approuvé un mot rayé
muni.

JM B M A J
PH. F

Le Conseil Municipal, où cet exposé et après avoir délibéré

sur les plans transmis établis par Monsieur Dujou, en annexe,

1^e - demande l'ouverture de l'enquête en vue de la déclaration d'utilité publique des travaux.

2^e prend à cet effet, l'engagement d'indemniser les miniers irrigants et autres usagers des eaux, de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par la dérivation des eaux.

3^e décide de clôturer le terrain dans la périphérie appartenant à la commune.

4^e institue une servitude de non-déversement des eaux usées dans un rayon de 25 hms.

Télécommande de la sirène

Le Conseil prend acte de ce que la télécommande sirène de la gendarmerie a été mise en place et fonctionne normalement.

Électricité de France

Le Conseil Municipal prend acte des travaux prochains réalisés par l'Électricité de France Place de la Halle, rue de Merilly, rue de l'Académie,

à vingt-
mme
à la
nue de

ert
ly,

et, au
il Muni-
ait.

au hom
e budget

approvée

mise en

appelle

potable

rice du

ner une

aut béné

500^t

500^t